

Participez à notre concours
« Soyez de la partie au stade Uniprix »

Règlement de participation du 23 juin au 13 juillet 2011.

1. Pour participer au concours «**Soyez de la partie au stade Uniprix**», vous n'avez qu'à vous procurer un coupon de participation disponible à la caisse des Uniprix participantes ou dans les circulaires Uniprix du 23 juin au 13 juillet 2011, le remplir et le déposer dans la boîte de tirage prévue à cet effet dans l'une des succursales Uniprix participantes, **avant 12 h, le mercredi 13 juillet 2011**. Le tirage aura lieu le mercredi 27 juillet 2011 à 10 h.
2. Les reproductions manuelles ou mécaniques du coupon de participation ne seront pas acceptées et les coupons remplis à l'aide d'un tampon ou d'une étiquette préencollée seront également rejetés. Limite d'un coupon de participation par personne, par JOUR. Aucun achat requis.
3. Ce concours débute le jeudi 23 juin 2011 et se termine le mercredi 13 juillet 2011, à 12 h. **Les tirages au sort seront effectués à 10 h, le mercredi 27 juillet 2011**, parmi l'ensemble des coupons admissibles, et selon un ordre préétabli (voir ci-dessous) au siège social d'Uniprix, situé au 5000, boulevard Métropolitain Est, à Saint-Léonard.
4. **LES PRIX**
(1 week-end V.I.P. et 100 paires de billets pour la Coupe Rogers présentée par la Banque Nationale)

1^{er} PRIX :

1 week-end V.I.P. à la Coupe Rogers présentée par la Banque Nationale :

- 1 paire de billets de niveau 200 pour les finales du dimanche 14 août 2011 - séance 15, (valeur de 155 \$/billet);
- 1 paire de billets de niveau 200 pour les demi-finales du samedi 13 août 2011 - séance 13, (valeur de 115 \$/billet);
- Un certificat-cadeau d'une valeur de 100 \$ échangeable au restaurant Chez Lévêque;
- 1 nuitée pour 2 personnes à l'Hôtel Fairmount Le Reine Élisabeth;
- Le service de navette entre l'Hôtel et le stade Uniprix;
- 250 \$ en argent comptant (chèque émis au nom du gagnant);

Toute autre dépense non décrite dans le prix sera la responsabilité du gagnant.

2^e PRIX :

TIRAGE DE 100 PAIRES DE BILLETS :

2^e au 6^e prix :

1 paire de billets pour la séance no 15, le dimanche 14 août 2011 (valeur de 99 \$ chacun)

7^e au 11^e prix :

1 paire de billets pour la séance no 14, le samedi 13 août 2011 (valeur de 80 \$ chacun)

12^e au 16^e prix :

1 paire de billets pour la séance no 13, le samedi 13 août 2011 (valeur de 80 \$ chacun)

17^e au 26^e prix :

1 paire de billets pour la séance no 12, le vendredi 12 août 2011 (valeur de 70 \$ chacun)

27^e au 36^e prix :

1 paire de billets pour la séance no 10, le jeudi 11 août 2011 (valeur de 55 \$ chacun)

37^e au 86^e prix :

1 paire de billets pour la séance no 8, le mercredi 10 août 2011 (valeur de 45 \$ chacun)

87^e au 96^e prix :

1 paire de billets pour la séance no 8, le mercredi 10 août 2011 (valeur de 45 \$ chacun)

97^e au 101^e prix :

1 paire de billets pour la séance no 6, le mardi 9 août 2011 (valeur de 35 \$ chacun)

Valeur totale approximative de 12 000 \$.

Les prix doivent être acceptés tels que décernés et ne peuvent être échangés, transférés ou substitués contre une somme d'argent.

5. Tous les coupons de participation sont valides sous réserve de l'approbation des organisateurs de ce concours ou leurs agents et peuvent être rejetés pour nullité s'ils sont incomplets, illisibles, mutilés, faux, non conformes ou modifiés de quelque façon que ce soit ou s'ils sont issus d'une erreur survenue au cours du processus d'impression, s'ils proviennent d'une source de distribution non autorisée ou autres. Les organisateurs de ce concours déclinent toute responsabilité pour les envois perdus, mal adressés ou acheminés en retard. Une fois soumis, les billets deviennent la propriété des organisateurs du concours.
6. Ce concours est ouvert à toute personne résidant au Québec ou en Ontario, âgée de 18 ans et plus, à l'exception de tous les employés d'Uniprix, de leurs agents de publicité et de promotion, des fournisseurs du matériel de ce concours, ainsi que toute personne avec qui les personnes précitées sont domiciliées.

7. Par sa participation à ce concours, toute personne accepte de se conformer aux conditions énoncées dans ce règlement et les personnes gagnantes autorisent, si requis, les organisateurs de ce concours ou leurs agents à utiliser leur nom et/ou photographie à des fins publicitaires, et ce, sans rémunération. Les chances de gagner seront en fonction du nombre total de coupons reçus.
8. Les prix seront remis par la poste, dans la semaine suivant le tirage. Pour qu'un coupon de participation soit gagnant, les exigences du concours doivent être respectées.
9. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.